

Direction des Services
Division Achat et Expertise
Service Expertise et Réforme



CASE RESERVE A LA SNTL	
Matricule	
PV de réforme N°	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION (à remplir en 4 exemplaires)

Réf :

Véhicule

Administration

Matricule		Administration	
Marque et Type		Service Utilisateur	
N° Châssis		Adresse de stationnement	
Date Mise en Service		Ville de stationnement	
Motif de la réforme		Contact Administration Nom, Gsm, Fax....	

CADRE RESERVE A LA COMMISSION DE REFORME DE L'ADMINISTRATION

Volet	Description	Manques constatés	
Carrosserie			
Habitacle			
Moteur			
Roues			
Batterie			
Accessoires			
N° Châssis sur véhicule		N° Châssis sur plaque constructeur	
Etat véhicule	<input type="radio"/> Bon <input type="radio"/> Accidenté	<input type="radio"/> Moyen <input type="radio"/> Brulé	<input type="radio"/> Vétuste <input type="radio"/> Carcasse <input type="radio"/> Autre à préciser :
Nature de vente	<input type="radio"/> Ferraille	<input type="radio"/> En circulation	
Observation générale			

Fait à, le.....

Le Représentant de la l'Administration

NB : Joindre avec ce PV :

- La carte grise originale (véhicule civil)

Engagement de l'Administration :

1. Ne pas procéder à la vente du véhicule qu'après réception de la réponse SNTL qui précise la nature de vente du véhicule.
2. L'acquéreur doit régler la commission SNTL de 12% avant l'enlèvement du véhicule.
3. Le PV de la commission d'adjudication vente doit préciser la nature de vente : En circulation, ferraille.
4. Ne pas utiliser le véhicule, résilier l'assurance et détruire les carnets de bons support de vignette.
5. Enlever tout matériel spécifique à l'entité : logo, gyrophare...
6. Le véhicule reste sous l'entière responsabilité de l'Administration jusqu'à sa vente et son enlèvement par le nouvel acquéreur.